

## AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **BLAYE DERIVEURS 1**  
 Date : **31 mars 2019**  
 Lieu : **BLAYE**  
 Autorité Organisatrice (OA) : **BLAYE NAUTIQUE**  
 Grade : **5C**  
 Série : **IND dériveurs**

**La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux : **IND dériveurs**.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **BLAYE NAUTIQUE** au plus tard le 31/03/2019.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS À PAYER

Droits d'inscription 5 euros par équipier.

### 5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	31/03/2019	13h30
Clôture des inscriptions	31/03/2019	14h30

Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes
31/03/2019	15h00	Toutes

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après : **17h00**

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course figurera dans les Instructions de Course.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**Bruno LAFON**  
**06 73 67 63 91**

## 14. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Date	BM	PM	Coefficient
BLAYE	31/03/2019	10h05	16h48	46